

Sujet: [INTERNET] St Varentais Energies

De : Luc et Marie-Liesse <letml.beaussant@gmail.com>

Date : Sat, 16 Feb 2019 17:31:02 +0100

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour

je vous exprime mon opposition au projet de parc éolien en objet pour les raisons suivantes :

- effets indésirables sur notre santé
- déséquilibre de la biodiversité, perturbation des élevages
- disparition des chauve-souris pourtant relativement présentes dans notre secteur
- défiguration du patrimoine paysager, d'où impact négatif sur notre ressource : le tourisme vert
- déclassement de terres agricoles en friches industrielles sans compensation de surface
- pollution du sous-sol (dalle béton demeure en grande partie après démantèlement)
- dévalorisation des biens immobiliers situés à proximité des machines
- démantèlement après usage non garanti car le locataire (l'opérateur éolien) peut disparaître juridiquement et la réserve de 50k€ sera bien insuffisante. Le responsable ICPE sera le propriétaire du sol. Pourquoi l'opérateur éolien n'achète pas le terrain ?
- constructions non écologiques (béton, acier, cuivre, terres rares etc. , pales non recyclables)
- l'énergie produite n'est pas une « énergie verte » puisque lorsqu'elles ne fonctionnent pas 60 à 70% du temps, le seul moyen de compenser leur production est de se servir de centrales thermiques (charbon ou gaz) grosses émettrices de CO²
- aberration économique : les milliards d'euros investis pourraient servir à la rénovation des bâtiments en France pour faire baisser la consommation d'énergie : habitations individuelles, immeubles collectifs, bâtiments tertiaires.

(remarque : l'école de la Chapelle-Thireuil où vont être implantées des éoliennes par exemple est une véritable passoire thermique !)

- la contribution aux charges de service public d'électricité (CSPE) augmentera pour nous consommateurs, car c'est nous qui payons les surcoûts liés aux obligations d'achat d'électricité des énergies

Monsieur Luc BEAUSSANT